

Autorisation environnementale

Réhabilitation de la STEP de Forbach

Compte-rendu de la seconde réunion publique du 29/04/2026

La réunion a démarré à 19:00.

Une seule personne s'est présentée à la réunion publique.

1. Présentation du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a rappelé les règles de la procédure et les événements passés depuis le début de la consultation du public ainsi que les enjeux de cette consultation (environnementaux, réglementaires et financiers avec l'augmentation du prix par m3)

A la fin de sa présentation le commissaire enquêteur demande s'il y a des questions.

La personne exprime son regret qu'il n'y ai pas eu plus d'intérêt de la part des riverains de Marineau pour cette consultation et reproche qu'il n'y ai pas eu plus de communication à ce propos.

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF) explique toute la communication qui a été mise en place (presse, réseaux sociaux, affichage sur place, en mairie...) et rappelle qu'il s'agit d'une consultation par voie électronique.

2. Présentation du projet par le MOA

Le groupement d'entreprises, attributaire du Marché Global de Performance, représenté par M. Delautre d'OTV, filiale du groupe VEOLIA, prend la parole et présente le projet.

A la fin de sa présentation, la parole est donnée au public pour poser ses questions :

- ❖ Des clauses sociales ont-elles été mises en place pour ce marché ?
 - Oui, la CAFPF l'a imposé et vérifié les profils et le nombre d'heures réalisées (objectif 9600 heures).
- ❖ La réouverture du Bruchgraben est prévue : pourquoi pas le Neuglass également ?
 - Seul le cours d'eau qui traverse le projet sera réouvert sur l'emprise de la parcelle, à savoir que le SIEAR (Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle) a déjà démarré le projet de renaturation du Bruchgraben en amont de notre projet.
 - La CAFPF et la commune de Forbach sont bien conscients des problématiques des cours d'eaux canalisés à Forbach et ont la même volonté d'y remédier mais il s'agit d'un projet très complexe qui nécessitera du temps et de gros investissements.
- ❖ La réouverture du Bruchgraben générera-t-elle des nuisances olfactives du fait des branchements dans maisons dans le cours d'eau en amont ?
 - Le Bruchgraben n'est pas concerné par ce problème contrairement au Neuglass.
- ❖ Pourquoi les bassins sont les plus proches des habitations ?
 - Les bassins comporteront des eaux déjà prétraitées. La gestion des nuisances olfactives sera gérée en amont des bassins dans des bâtiments fermés et ventilés. Les

bassins intégreront un nouveau système d'aération qui n'a plus rien à voir avec les anciennes gerbes avec les risques de projections associés.

- ❖ Pourquoi ne pas avoir implanté les ouvrages plus loin au sud de la parcelle ?
 - L'implantation a été étudiée en fonction des arrivées des effluents et du phasage des travaux (exploitation actuelle de la station à maintenir pendant toute la durée des travaux). La gestion des nuisances olfactives est un gros enjeu qui a été une priorité pour la CAFPF dès le départ. Les organes de traitement qui génèrent le plus d'odeur seront implantés dans des bâtiments fermés avec un système de désodorisation et ventilés par des gaines et des ventilateurs. L'air sera aspiré et constamment envoyé sur un double étage de désodorisation par charbon actif. La CAFPF rappelle qu'il s'agit d'un Marché Global de Performance et que le groupement est rémunéré en fonction des performances atteintes. Aussi, il a été voulu pour ce projet que le groupement soit concepteur, constructeur et exploitant pendant 8 ans de la future station ce qui l'engage d'autant plus à réaliser un ouvrage fonctionnel et performant. La réduction des nuisances, notamment olfactives et sonores, a été un enjeu majeur dans le choix du groupement dès le départ.
 - De plus, un système de mesure des odeurs sera mis en place en limite parcellaire du côté des habitations les plus proches. La mesure sera effectuée en continu. Le seuil des 5 UO/m³ (unité d'odeur) ne devra pas être atteint. Ce système de désodorisation a déjà été éprouvé par plusieurs collectivités en France. Le commissaire enquêteur interroge VEOLIA sur le fait de savoir si un seul détecteur est suffisant. Celui-ci répond que tel est le cas dans la mesure où il est implanté près des seules habitations à proximité de la STEP.
- ❖ Comment allez-vous réduire la quantité de boues ?
 - Par une meilleure déshydratation des boues pour avoir un meilleur tonnage et donc moins de camions.
- ❖ Comment allez-vous gérer la présence des sangliers ?
 - Un grillage électrique sera mis en place le long de la Rosselle. Actuellement, il s'agit d'un grillage de chantier.
- ❖ Les PFAS seront-ils mesurés et traités ?
 - Ils sont déjà mesurés et suivis : aucun PFAS n'a été relevé jusqu'à présent.
- ❖ La phase de démolition générera de la poussière, comment allez-vous gérer ce problème ?
 - Des brumisateurs sont installés sur les engins de démolition (plus efficaces et moins consommateurs que des simples jets d'eau).
- ❖ Comment sera végétalisé le site ?
 - Un écran végétal masquera les bassins avec la plantation d'arbres tout le long de la rue Camille Cavallier. Au sein du site, un jardin pédagogique sera réalisé à destination du grand public pour sensibiliser au fonctionnement de la station et plus largement au grand cycle de l'eau. Aussi, une zone de rejet végétalisée accompagnera le rejet avec un débit tranquilisé vers la Rosselle.
- ❖ Ordures / pollution au Sud de la parcelle : pourquoi ne pas avoir prévu de l'évacuer ?
 - L'évacuation de cette pollution ne fait pas partie du projet (cette zone est hors périmètre) et n'est pas finançable par la collectivité à ce jour.
- ❖ Interrogation sur les promesses

La personne du public indique que l'intercommunalité a déjà fait des promesses concernant le séchage des boues avec des serres. Cependant, cette solution technique n'a pas porté ces fruits et les odeurs ont subsisté. La CAFPF indique que cette situation a eu lieu il y a presque 20 ans et qu'elle n'a pas été

une réussite. VEOLIA précisé que les progrès techniques ont fortement progressé et que les solutions techniques présentées au public ne sont pas comparables.

❖ Interrogation sur le Bruchgraben

La personne du public s'interroge sur la qualité de l'eau de ce cours d'eau qui sera désormais à ciel ouvert dans l'emprise de la STEP. La CAFPF répond qu'un autre syndicat qui gère le cours d'eau a un projet ambitieux pour le renaturer sur un linéaire plus important. Cependant, ce n'est qu'un projet.

❖ Interrogation sur le périmètre jouxtant les abords de la STEP

La personne du public indique qu'aux limites de l'emprise du projet concerné par l'autorisation environnementale, il y avait une ancienne décharge dont les déchets sont toujours visibles. La végétation a recouvert le site mais il est fortement pollué. L'intercommunalité déplore ce fait mais indique qu'il n'entre pas dans le cadre du projet de la STEP et qu'elle n'a pas les moyens financiers pour traiter ce site.

La CAFPF propose de visionner la vidéo de présentation du projet.

LA CAFPF rappelle qu'en parallèle de la station, la collectivité s'est engagée sur un programme de 17M d'€ de travaux pour réduire la quantité d'eaux claires arrivant à la station. Aussi, l'objectif de ce projet est de sécuriser le process pour qu'aucune eau non traitée ne puisse être rejetée à la Rosselle.

Le public n'ayant plus d'autre question, le commissaire enquêteur clôture la réunion à 20:40.

Le Commissaire Enquêteur,

Frédéric GUERIoT